

Conditions générales de location

- 1/ Départ avant 10h, suivant planning inventaire.
Arrivée 15 h à 20 h (juillet-août). Arrivée 14 h à 18 h 30 (hors saison)
- 2/ Réservation effective après notre accord et réception du versement des arrhes ainsi que du bon de réservation. Arrhes non remboursables. **PRÉVOYER UNE ASSURANCE ANNULATION.**
- 3/ Aucune déduction ne sera consentie en cas de départ anticipé.
- 4/ Le solde du séjour s'effectue 30 jours avant l'arrivée par chèque, chèques vacances, CB ou espèces.
- 5/ Les invités et supplément divers doivent être signalés à la réception dès l'arrivée. Le port du bracelet est obligatoire et permanent (même pour les visiteurs). Une caution de 10 € sera demandée pour les bracelets.
- 6/ Pour tout matériel loué un cautionnement de 230 € sera versé par le locataire. Ce cautionnement sera rendu le jour de son départ, après inventaire si aucune dégradation. En cas de dégradation, la caution sera encaissée et la différence vous sera remboursée suivant justificatif (facture de remise en état). Une caution ménage de 70 €, restituée dès le départ, si les locations sont dans le même état qu'à l'arrivée. La remise des cautions n'interviendra qu'une fois l'inventaire dressé, ce dernier ne pouvant s'effectuer qu'entre 7 h et 10 h le samedi après accord de la Direction.
- 7/ Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.
- 8/ Tout enfant mineur non accompagné devra être en possession d'une autorisation parentale et d'une carte d'identité.
- 9/ Tout propriétaire d'animaux devra être muni des carnets de vaccinations en règle avec les dates de vaccinations. Ceux-ci devront impérativement être tatoués et tenus en laisse. Catégorie 1 et 2 interdites.
- 10/ Seuls les barbecues gaz et électriques sont autorisés.
- 11/ Assurance responsabilité civile obligatoire.

Extrait du règlement intérieur

À votre arrivée, vous pourrez prendre connaissance du Règlement Intérieur. Ce dernier peut vous être adressé sur demande. Le fait de séjourner implique l'acceptation des dispositions du règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction grave entraînera l'expulsion de son auteur sans dédommagement. **POUR VOTRE CONFORT ET VOTRE SECURITE :**

- Le camping est fermé à la circulation de 24 h à 7 h du matin.
- Les véhicules doivent rouler à la vitesse limitée de 10 km/h.
- Votre véhicule doit être sur votre emplacement même si l'emplacement voisin est inoccupé
- Le silence doit être total entre 24 h et 7 h.
- Les barbecues individuels sont interdits. Les barbecues à gaz ou électriques sont autorisés. Pas d'utilisation d'appareils avec résistance électrique supérieure à 1500 Watts. Les chiens doivent être tenus en laisse et ne peuvent rester seuls sur l'emplacement. Le propriétaire doit présenter le carnet de vaccination (certificat de rage et tatouage) lors des formalités d'entrée, des contrôles vétérinaires étant exercés par les services préfectoraux. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sont interdits.
- Les visiteurs sont admis après passage à la réception pour remplir la fiche d'inscription, préciser la famille visitée, le véhicule restant à l'extérieur. Le tarif est de 3 €/ personne.
- La piscine est strictement réservée aux clients. Par mesure d'hygiène, les caleçons et bermudas sont interdits.
- Port du maillot de bain classique obligatoire.
- Les parents sont responsables des préjudices causés par leurs enfants. Toute dégradation leur sera facturée.
- Départ avant 11 h 45 pour tous les emplacements, passé ce délai une nuit supplémentaire sera facturée.
- Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique: <https://app.medicys.fr/?prold=941f1d36-9698-40e4-b985-e70efd1520c9> ou par voie postale: MEDICYS – 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS».

CAMPING LE LAMPARO

Route de la Plage - 66470 Sainte-Marie-la-Mer en Roussillon

Tél : 04 68 73 83 87 - Fax 04 68 80 69 77 - Mail : info@campinglampo.com - Site : www.campinglampo.com